

NRS : Le cadre autonome, une espèce menacée d'extinction !

Ca y est ! Le basculement forcé des cadres autonomes en cadres intégrés devient réalité.

Cette mesure imposée s'appuie sur l'accord sur le temps de travail signé, rappelons-le, par la CFDT et la CFE-CGC, qui l'ont rendu possible. Pourtant elle n'en reste pas moins **très impopulaire** et ... **illégale** ! Qui s'en émeut ?

Nous avons décidé d'agir : nous faisons actuellement passer une pétition. C'est le meilleur moyen pour remonter à la direction la désapprobation collective des salarié-e-s concerné-e-s.

Ensuite, nous aviserons avec vous des éventuelles suites à donner.

Nous vous rappelons :

- ⇒ Si vous êtes concernés et mécontents de ce passage en force, contactez-nous : contact@cgt-nrs.info
- ⇒ Signez notre pétition !
- ⇒ Et surtout, à titre conservatoire, ne signez pas l'avenant !



Compte Epargne Temps : Ce qui va changer

Se basant sur l'accord « temps de travail » d'avril 2016 que la CGT NRS a refusé de signer, la direction va dénoncer le fonctionnement actuel du CET et va imposer unilatéralement un nouveau fonctionnement :

- Plus possible de poser des congés ou JR par anticipation
- Plus possible de poser la 5ème semaine de congés payés avant mai de l'année N+1
- Plus possible de poser ses 5 semaines de congés payés sur le CET
- Plafonnement à 76 080 € (valeur 2016 de l'Assurance Garantie des Salaires)

La direction va envoyer (courant novembre) un courrier à tous les salarié-e-s pour dénoncer les usages en cours, puis elle publiera une note de service expliquant le nouveau fonctionnement.

Jour de repos salarié (JRS) : Soyez vigilants !

Maintenant, les jours de repos employeurs (JRE) se transforment automatiquement en JRS au 1^{er} novembre pour tous les salarié-e-s.

- ⇒ Vos JRS doivent être pris avant la fin de l'année. Sinon ils seront perdus !...

UES NRS : L'intéressement 2016 sur la sellette

Lors de nos précédentes communications, la CGT NRS vous avait alerté sur les régressions sociales (baisse des participations, intéressements, etc.). Eh bien, nous avons raison et cela se poursuit !!! En effet, au vu des résultats arrêtés à fin juin 2016, et compte tenu du mécanisme de déclenchement que

nous avons déjà critiqué par le passé, si la situation n'est pas redressée d'ici la fin de l'année, il est fort possible que l'intéressement ne puisse pas être déclenché dans plusieurs filiales de NRS, notamment OC et OCD. Mais que les actionnaires soient rassurés, concernant les remontées de cash au Groupe Orange via NRS, pas de baisse prévue ... *A suivre.*

Orange Cyber Défense : Intégration des salarié-e-s de LEXSI

Le CE d'OCD a rendu son avis sur le projet de réorganisation « ELSA », suite à la consultation du 22 septembre 2016 dont la finalité est l'intégration des salarié-e-s et des activités de LEXSI au sein de la filiale OCD.

Dans cet objectif, les membres du CE, du CHSCT et la direction ont recherché une manière commune d'avancer efficacement pour la réussite du projet, dans l'intérêt de tous et principalement des salarié-e-s des deux entités, LEXSI et OCD.

Plusieurs négociations ont abouti aux principes suivants :

- L'engagement formel de la direction de retenir le cabinet Technologia
- L'engagement d'inclure le CHSCT et le CE d'OCD aux opérations d'intégration

Espérons que ces engagements seront bien tenus jusqu'au bout, dans l'intérêt des salarié-e-s de LEXSI qui risquent de connaître certains bouleversements dans quelques mois.

Rappelons que leur intégration dans NRS sera effective le 1er janvier 2017.

Orange Consulting : Réorganisation des activités

Dans le cadre de la réorganisation du pôle conseil d'Orange et de la fusion avec Inoven et Altenor, le CE et le CHSCT d'OC ont remis leurs avis.

Ces instances attirent l'attention de la direction d'OC sur la nécessité de mettre en place un baromètre de satisfaction des salarié-e-s, une cellule pour l'accompagnement au changement et l'organisation de points semestriels entre les élus et cette cellule.

La direction d'OC se dit prête à accepter les remontées et insatisfactions des salarié-e-s et conclut ainsi : « *C'est de la confrontation que naît la compréhension* ». Nous en prenons bonne note !

Elections professionnelles partielles OCWs et OAB – collège non-cadre

⇒ **1^{er} tour de scrutin du 14 au 17 novembre**

N'oubliez pas que le vote du premier tour définit le poids des syndicats lors des négociations !

Si vous souhaitez être vraiment défendus, faire barrage aux syndicats qui font juste de la « représentation » et qui n'hésitent pas à signer des accords qui vont à l'encontre de vos intérêts, si vous souhaitez dire STOP aux régressions sociales engagées depuis plusieurs années et qui vont aller crescendo, **votez pour les candidat-e-s CGT NRS :**

- **Danièle MIGNEAUX et Naïma ZAÏT MAGNANI** pour **OAB**
- **Olivier BOREL et Thomas SALLES** pour **OCWS**

Vos représentants CE :
Isabelle Dussaume (OCD)
Frédéric Fichel (OAB)
Philippe François (OCWs)
Zohra Latiri (OCD)
Antoine Leroy (OCD)
Benjamin Perdrijau (OCD)
Amélie Rovertoni (OAB)
Allison Vanpee-Gautier (OAB)

Vos contacts :	
Ludovic Basly (Central)	06 84 45 18 42
Thierry Giron (Central)	06 70 75 52 68
Frédéric Le Thiec (OAB)	06 45 30 33 60
Sylvain Percheron (OCD)	06 83 81 69 91
Olivier Borel (OCWs)	07 84 14 64 16